

Dossier de Presse

Quelle qualité pour les baignades de Bray Dunes à Ault ?

Le Touquet, Palais de l'Europe, le 9 juin 2009

Sommaire

Communiqué

Fiche 1 : Le palmarès 2009

Fiche 2 : Les grands chantiers pour le littoral Artois Picardie

Fiche 3 : L'Agence de l'eau agit contre les pollutions engendrées par les activités portuaires

Fiche 4 : Un cas particulier : la qualité des eaux de la Liane et la plage de Boulogne sur mer

Annexe 1 : carte de qualité des eaux de baignade, édition 2009

Annexe 2 : contrôle sanitaire des eaux de baignade pour les départements du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, bilan de la saison 2008 - DRASS 59/62

Annexe 3 : La plaquette « Un programme ambitieux pour préserver l'avenir de notre littoral »

Le Touquet, Palais de l'Europe, le 9 juin 2009

Contacts presse :

Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Communiqué :

Quelle qualité pour les baignades de Bray Dunes à Ault ?

**9 plages en « bonne qualité »,
37 plages en « qualité acceptable »,
1 plage en « eau polluée momentanément »...**
un palmarès 2009 qui, comme chaque année, permet à l'agence de l'eau, et la Direction Régionale des Affaires Sanitaire et Sociales (DRASS) de présenter les dernières tendances de la qualité des eaux de baignade du littoral Artois Picardie pour l'année 2009.

En 1987, 50 % des baignades ne respectaient pas la Directive Européenne sur la qualité des eaux de baignade et 14 % des baignades étaient classées en catégorie D (baignade interdite), le bassin Artois-Picardie était « le point noir » du littoral français.

C'est une politique active de 20 ans qui a permis d'obtenir des résultats de qualité : A l'issue de la saison 1999, 96 % des baignades respectaient la réglementation. Une amélioration de la qualité sanitaire des eaux littorales qui nous démontre l'efficacité et la rentabilité de près de 400 millions d'euros de travaux investis.

Après ces progrès considérables, l'amélioration de la qualité des eaux de baignade s'est ralentie, posant ainsi les limites de l'action en matière de lutte contre la pollution microbiologique. Deux étés très pluvieux influencent les résultats, démontrant par ailleurs la marge de progrès restant à accomplir par les collectivités en matière de gestion des eaux polluées de temps de pluie.

Les nouvelles exigences européennes (nouvelle directive baignade) , affichent des normes plus sévères mais permet le reflet d'une photographie plus juste (résultats obtenus sur une période de 4 ans). Elles renforcent le principe de « gestion des eaux de baignade » en introduisant un « profil » des eaux de baignade. Ce profil correspond à une identification et à une étude des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il permettra de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade. L'ensemble des acteurs est concerné, en particulier les collectivités, qui se doivent également élaborer avant mars 2011 des profils de risque pour la baignade sur leur territoire.

Le Touquet, Palais de l'Europe, le 9 juin 2009

Contacts presse :

Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 1 : Le palmarès 2009

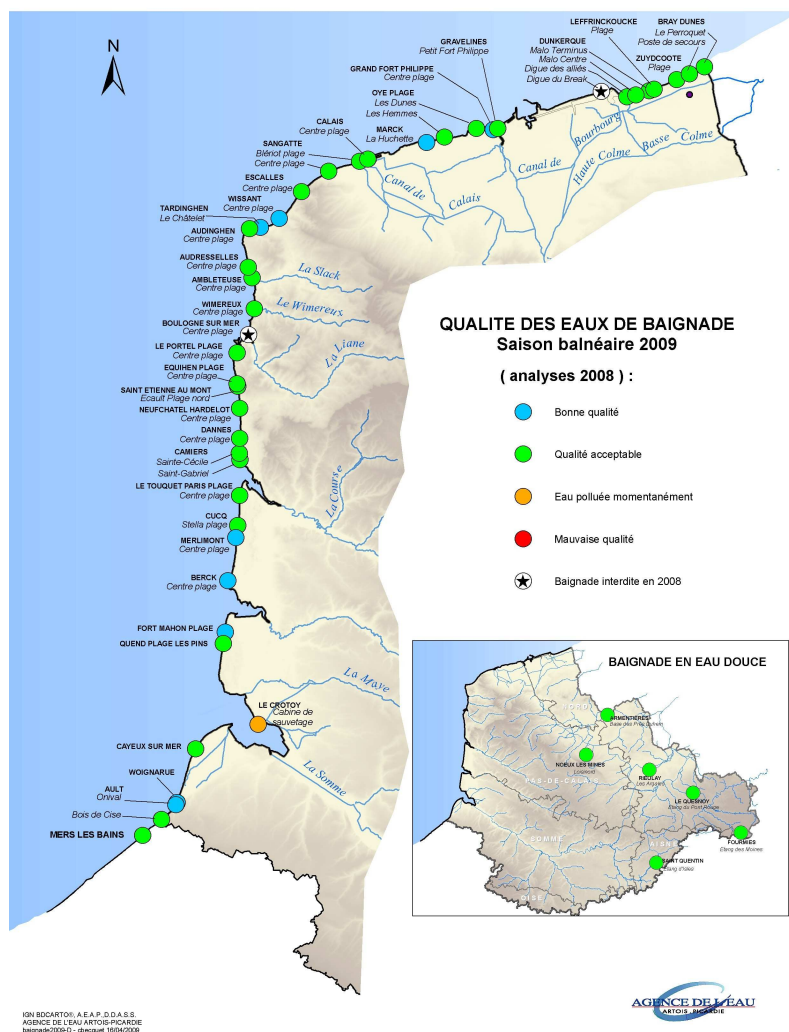
➤ Les résultats 2009

- ✓ 9 plages en « bonne qualité »,
- ✓ 37 plages en « qualité acceptable »,
- ✓ 1 plages en « eau polluée momentanément »
- ✓ une interdiction pour cause de non-conformité, à Boulogne-sur-Mer (centre plage) et la Digue du Braek à Dunkerque

Ce classement 2009 est réalisé à partir de l'ensemble des analyses réalisées en 2008, entre juin et septembre.

La qualité des eaux de baignade est établie à partir des résultats d'analyses réalisées par le laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé sur les prélèvements effectués par les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales. Toutes les plages répertoriées et mesurées doivent afficher les résultats de contrôles sanitaires effectués pendant la saison balnéaire.

Elle est financée par les gestionnaires (les communes) sur la partie analyse de la qualité de l'eau; c'est également un indicateur pour mesurer l'efficacité des investissements consentis par l'agence de l'eau en matière de lutte contre la pollution.



➤ Evolution des résultats et simulation sur le principe de la nouvelle directive

La nouvelle directive sur la qualité des eaux de baignade, qui remplacera progressivement la directive actuelle, reprend les obligations de la directive de 1976 en les renforçant et en les modernisant. Les évolutions apportées concernent notamment les paramètres de qualité sanitaire (normes plus sévères) et l'information du public. Cette directive renforce également le principe de gestion des eaux de baignade en introduisant un « profil » des eaux de baignade. Ce profil correspond à une identification et à une étude des sources de pollutions pouvant affecter la qualité de l'eau de baignade et présenter un risque pour la santé des baigneurs. Il permettra de mieux gérer, de manière préventive, les contaminations éventuelles du site de baignade.

Elle permet une meilleure représentativité de la qualité en prenant en compte les résultats obtenus sur une période de 4 années glissantes (2005 à 2008) et en tenant compte de la variabilité des résultats sur la qualité de l'eau analysée.

Globalement pour l'ensemble des 47 points de baignade situés dans les 3 départements, l'application des futures normes de la nouvelle directive européenne, qui seront en vigueur à partir de 2012, aboutirait au classement suivant :

- 14 plages d'excellente qualité
- 15 plages de bonne qualité
- 13 plages de qualité suffisante
- 5 plages de qualité insuffisante

Les normes actuelles de classement établissent :

- 9 plages de bonne qualité
- 37 plages de qualité moyenne
- 1 plage momentanément polluée
- Aucune plage de mauvaise qualité

Baignades en mer (d'est en ouest et du nord au sud)

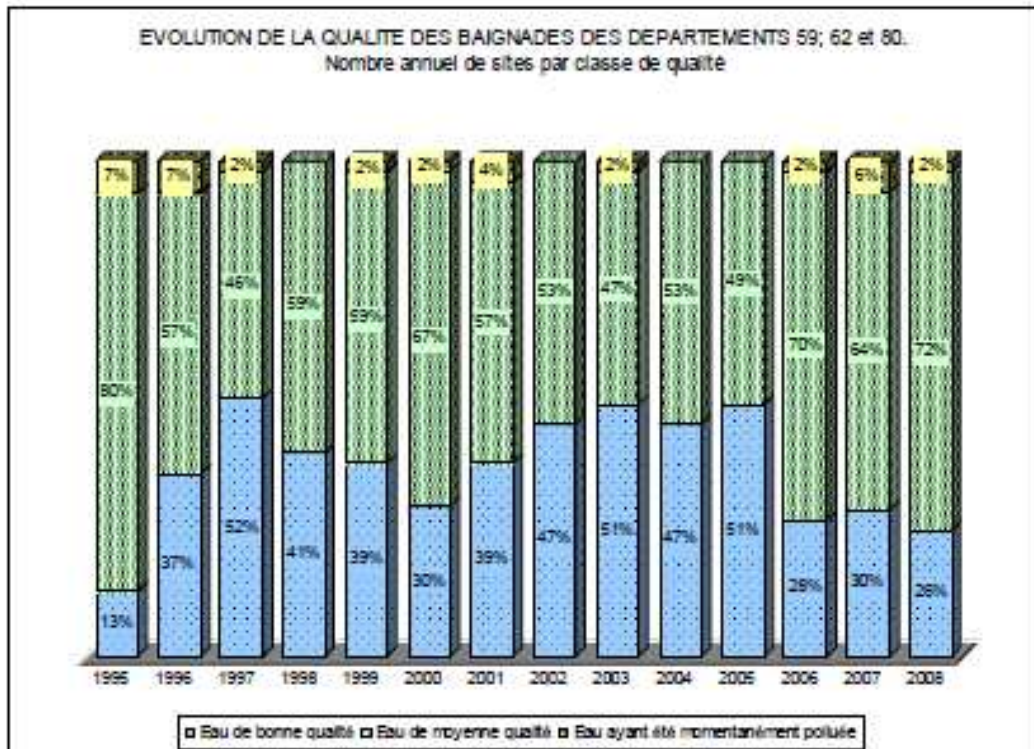
Point de surveillance	Classement actuel	Nouvelle directive
	Qualité	Qualité
59 Bray-Dunes Le Perroquet	moyenne	Bonne
59 Bray-Dunes Poste de Secours	moyenne	Suffisante
59 Zuydcoote Centre Plage	moyenne	excellente
59 Leffrinckoucke Centre Plage	moyenne	Bonne
59 Dunkerque Malo Terminus	moyenne	Bonne
59 Dunkerque Malo Centre	moyenne	Suffisante
59 Dunkerque Digue des Alliés	moyenne	Suffisante
59 Gravelines Petit Fort Philippe	moyenne	Excellente
59 Grand Fort Philippe	excellente	Excellente
62 Oye-Plage Les Dunes	moyenne	Excellente
62 Oye-Plage Les Henunes	moyenne	Excellente
62 Marck La Huchette	excellente	Excellente
62 Calais Centre Plage	moyenne	Bonne
62 Sangatte Blériot Plage	moyenne	Bonne
62 Sangatte Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Escalles Centre Plage	moyenne	Insuffisante
62 Wissant Centre Plage	excellente	Suffisante
62 Tardinghen Le Châtelet	excellente	Excellente
62 Audinghen Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Audresselles Centre Plage	moyenne	Bonne
62 Ambleteuse Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Wimereux Centre Plage	moyenne	Insuffisante
62 Le Portel Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Equihen Plage Centre Plage	moyenne	Bonne
62 St Etienne au Mont Plage Nord	moyenne	Suffisante
62 Neufchâtel Hardelot Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Dannes Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Camiers Sainte Cécile	moyenne	Insuffisante
62 Camiers Saint Gabriel	moyenne	Insuffisante
62 Le Touquet Centre Plage	moyenne	Suffisante
62 Cucq Stella Plage	moyenne	Bonne
62 Merlimont Centre Plage	excellente	Bonne
62 Berck Centre Plage	excellente	Excellente
80 Fort-Mahon Centre Plage	excellente	Excellente
80 Quend Plage de Quend	moyenne	Bonne
80 Le Crotoy Plage du Crotoy	momentanément polluée	Insuffisante
80 Cayeux sur Mer Centre Plage	moyenne	Bonne
80 Woignarue Plage de Woignarue	excellente	Excellente
80 Ault Plage d'Onival	excellente	Excellente
80 Ault Plage du bois de Cise	moyenne	Bonne
80 Ault Plage de la ville	*	*
80 Mers les Bains Plage de Mers	moyenne	Bonne

Baignades en eau douce

Point de surveillance	Classement actuel	Nouvelle directive
	2008	2008
59 Armentières Base des Prés du Hem	moyenne	Suffisante
59 Fourmies Etang des Moines	moyenne	Excellente
59 Le Quesnoy Etang du Pont Rouge	moyenne	Bonne
59 Rieulay Les Argales	moyenne	Excellente
62 Noeux les Mines Loisinord 2	moyenne	Excellente
02 Saint Quentin	moyenne	Bonne

L'augmentation, ces 3 dernières années, du nombre de plages classées en moyenne qualité au détriment de celles classées en bonne qualité apparaît nettement sur le

graphe suivant. Ces résultats concernent globalement l'ensemble des 3 départements du Nord, du Pas de Calais et de la Somme.



➤ **Conclusion**

Les résultats du classement des plages montrent à nouveau cette année des fluctuations de la classe "A" (bonne qualité) vers la classe "B" (qualité moyenne) et conduisent au constat d'une dégradation globale de la qualité de l'eau des plages, ces trois dernières années. La simulation de la mise en application des règles issues de la nouvelle directive fait apparaître un nombre de déclassement de plages plus élevé que pour la réglementation actuellement en vigueur. La nouvelle réglementation, applicable dès 2013, serait ainsi plus contraignante et pourrait avoir pour conséquence, un risque plus élevé de restrictions de l'usage de la baignade sur certains sites pour raison sanitaire.

Les conditions météorologiques plutôt médiocres (vents forts, contre-courants marins violents ; pluviométrie importante) telles qu'observées aux mois de juillet et d'août de cette année mais également de l'année 2007 influencent certainement les classements de qualité des plages.

L'attention des collectivités doit être portée sur d'éventuelles sources de pollution pouvant altérer la qualité des sites de baignade. La maîtrise des ruissellements liés aux eaux pluviales et celle de la collecte et du traitement des eaux usées restent toujours d'actualité, à l'instar des collectivités en amont de la plage de Boulogne sur Mer qui bien que déjà engagées dans des travaux coûteux de remise à niveau de leurs réseaux d'eaux usées, doivent persévérer pour obtenir des résultats sur la qualité d'eau des baignades.

L'observation d'une fréquentation par les baigneurs des plages après leur fermeture établit l'attachement des populations à pouvoir disposer de lieux de baignade nombreux et à proximité et montre les limites de mesures de restriction du point de vue sanitaire.

Des efforts tout particuliers restent encore nécessaires dans ces domaines ainsi que dans une meilleure connaissance de la courantologie pour mieux apprécier l'impact des masses d'eau douce sur le milieu marin au niveau des points stratégiques.

(source DRASS)

Le Touquet, Palais de l'Europe, le 9 juin 2009

Contacts presse :

Christine Dericq – Tél. : 03.27.99.90.26 – 06.27.34.46.29 - email : c.dericq@eau-artois-picardie.fr

Cathy Debut – Tél. : 03.27.99.83.27 – email: c.debut@eau-artois-picardie.fr

Fiche 2 : Les grands chantiers pour le littoral Artois Picardie

▪ Sur le dunkerquois :

➤ Dunkerquois : reconstruction de la station d'épuration de Coudekerque Branche

Les travaux de reconstruction et de modernisation de la station d'épuration de Coudekerque Branche (94 000 eh) avancent à grands pas.

Aujourd'hui l'ensemble des nouveaux ouvrages, y compris le système de désinfection est en fonctionnement.

La station d'épuration de Coudekerque Branche pourra traiter jusqu'à 42.000 m³/j d'eaux usées (au lieu de 24.000 m³ sur l'ancienne station), ce qui diminuera de manière significative les rejets d'eaux polluées par temps de pluie vers le milieu naturel et réduira l'impact des phénomènes pluvieux sur la qualité des eaux de baignade.

Il s'agira maintenant de mesurer l'effet de la mise en service de cette nouvelle station d'épuration sur la qualité des eaux du littoral dunkerquois.

▪ En Baie de Canche :

➤ construction de la nouvelle station d'épuration du SIVOM de la Région d'ETAPLES (56.000 eh)

La nouvelle station d'épuration est aujourd'hui en service.

Les nouveaux ouvrages sont en fonctionnement depuis avril 2009. La station d'épuration d'Etaples qui constituait, en raison de son mauvais fonctionnement, une source de pollution importante de la Canche, a été mise hors service ; les eaux usées de la ville d'Etaples sont désormais transférées vers la station d'épuration du Sivom via un collecteur de transfert sous la Canche.

Dans le même temps, et plus en amont, la nouvelle station d'épuration de Montreuil S/Mer (8.000 eh) est fonctionnelle depuis le début du printemps.

Avec ces deux nouvelles stations d'épuration, un grand pas a été franchi pour la reconquête de la qualité des eaux de la Canche et des eaux de baignade.

Toutefois, ces deux équipements ne peuvent suffire à améliorer durablement la qualité des eaux de baignade ; ils doivent s'accompagner d'une bonne gestion du système de collecte des eaux usées afin de supprimer tous rejets et toute fuite de pollution vers la Canche et l'estuaire.

Sous l'impulsion de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale et du Syndicat Mixte du Sage de la Canche, la mise en œuvre d'un Contrat de Baie de "Canche" regroupant l'ensemble des acteurs depuis Montreuil jusqu'à la mer constitue un outil qui répond à l'ambition légitime de reconquête de la qualité des eaux de la baie de Canche et à la préservation des usages.

Cette démarche de Contrat de baie sera soutenue par l'Agence de l'Eau.

▪ Sur le littoral picard :

▪ Une station d'épuration « hautes performances » à Cayeux sur mer

Après 18 mois de travaux, la collectivité de Cayeux sur Mer va mettre en service sa nouvelle station d'épuration (6000 eh) au début de l'été 2009,

Cette collectivité, située sur la façade littorale de la Picardie, est la première du bassin Artois-Picardie à avoir opté pour un procédé de traitement de type membranaire à cette taille.

Cette technique se développe depuis quelques années en France, notamment en domaine littoral.

Le rejet s'effectuant en baie de Somme, au droit du port du Hourdel, via plusieurs courses et le canal de Cayeux, cette station doit contribuer au projet global d'amélioration du milieu.

Outre des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, l'étude diagnostique réalisée sur l'agglomération de Cayeux sur Mer en 1999 a mis en évidence la nécessité d'une remise à niveau de la station d'épuration communale.

Malgré des travaux consécutifs de réaménagement (les derniers remontant en 1985), la station d'épuration actuelle (3000 EH) s'avérait en capacité limite de traitement des pointes de pollution observées en période estivale et n'autorisait pas le traitement des paramètres nouvellement exigibles (azote, phosphore, bactérie).

Compte tenu de l'état de son génie civil mais également de la proximité des habitations, la collectivité a choisi de déplacer le site de traitement et de construire de nouveaux ouvrages.

Au terme d'un examen de différentes offres, la variante de traitement par procédé biologique à membrane a été retenue par la collectivité en lieu et place de la technique classique d'aération prolongée.

Outre le gain important en surface au sol des ouvrages (absence d'ouvrage de clarification), le recours à cette technologie permet au constructeur de garantir un traitement bactériologique performant des eaux sans traitement tertiaire (E.Coli et Streptocoques Fécaux < 100/100 ml) et des niveaux de rejet très bas sur certains autres paramètres classiques.

▪ **LE CROTOY se mobilise à nouveau**

Après plus de dix années de classement en qualité B « qualité moyenne », les eaux de baignade de la plage du Crotoy ont connu plusieurs épisodes de contamination à l'été 2008 (3 échantillons sur 11 non conformes).

Le spectre d'un retour à des arrêtés d'interdiction de baignade est à nouveau présent dans les esprits.

Cette situation témoigne du caractère très précaire de la qualité bactériologique des eaux et sous-tend la nécessité d'un réexamen du contexte local.

Consciente des enjeux sanitaires et économiques majeurs, la collectivité du Crotoy a initié de nombreuses démarches en ce début d'année 2009 :

- campagnes d'analyse systématique par temps de pluie sur les émissaires pluviaux en baie ou vers le port
- intensification des prélèvements pour analyse d'eau de mer pendant la saison balnéaire 2009
- inspections télévisées et programme de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées en accompagnement du programme de réfections des voiries
- limitation des rejets d'eau pluviale aux réseaux

La collectivité va également lancer une étude diagnostique du fonctionnement du système d'assainissement.

Les présomptions de désordre du système de collecte sont importantes.

La structure du bâti, l'ensablement des réseaux et l'absence de pente significative laisse augurer d'une programmation de travaux conséquente en terme de remise à niveau de la collecte et du transport des eaux usées.

Cette étude portera sur la caractérisation en période estivale mais également hivernale du système d'assainissement eau usée - eau pluviale et du réseau hydraulique superficiel environnant. Une attention particulière est, là aussi, sollicitée sur l'activité portuaire et les activités touristiques.

La mise à niveau de la station de dépollution et l'élaboration d'un zonage pluvial propre à limiter le ruissellement en milieu urbanisé sont les autres volets de la démarche.

Enfin, un travail de synthèse et de proposition sur l'identification et l'évaluation des causes de pollution affectant la qualité des eaux de baignade est prévu.

Fiche 3 : L'Agence de l'eau agit contre les pollutions engendrées par les activités portuaires

La mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre les pollutions générées par les activités portuaires constitue un axe majeur du volet "littoral" du 9^{ème} Programme d'Intervention de l'Agence.

- **Le Port Autonome de Dunkerque** s'est déjà engagé dans un vaste programme d'actions de mise en conformité de son système d'assainissement (réseaux eaux pluviales essentiellement) .C'est naturellement qu'il a lancé en 2008 avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau une étude diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif de l'ensemble des bâtiments propriété du PAD (environ 200 installations).
Cette étude devrait aboutir à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation de dispositifs non - conformes en partenariat avec l'Agence de l'Eau et en concertation avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).
- **S'agissant du port de Calais**, un inventaire des sources de pollution des eaux et des sédiments portuaires va être engagé par le Conseil Régional Nord Pas de Calais et l'agence de l'eau. Cette étude doit aboutir à un programme pluriannuel de travaux de réduction des rejets polluants.
- Des négociations sont en cours pour le lancement de ce type de démarche pour **le port de Boulogne sur Mer**.
- Les gestionnaires des **ports de plaisance du littoral** ne sont pas oubliés. Une action de sensibilisation est lancée. Les activités liées à la plaisance peuvent engendrer des pollutions telles que les eaux usées (eaux grises et eaux noires), les effluents, souvent toxiques, issus du carénage des bateaux. Les études préalables aux investissements et les équipements de collecte et de traitement des eaux polluées seront également financées et suivies par l'Agence de l'eau.

Fiche 4 : Un cas particulier : la qualité des eaux de la Liane et la plage de Boulogne sur Mer

La plage de Boulogne S/Mer est la seule plage du Bassin Artois Picardie interdite à la baignade (arrêté préfectoral du 13/09/1991) pour cause de mauvaise qualité des eaux de baignade.

La mise en service en 2005 de la nouvelle station d'épuration de Boulogne Sur Mer (Séliane) a amélioré la qualité bactériologique de la Liane. Cependant, cette amélioration demeure insuffisante pour espérer un impact positif sur la qualité des eaux de baignade et envisager l'ouverture à la baignade. Des efforts importants sont engagés en matière de réduction voire de suppression des rejets directs dans la Liane.

Dans le but de mettre en œuvre un programme d'actions répondant à cet objectif, un partenariat entre la Ville de Boulogne Sur Mer, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, la Commission Locale de l'Eau, et l'Agence de l'Eau, a été instauré au sein d'un Comité de Pilotage désigné "Reconquête de la qualité des eaux de la Liane".

Ce Comité de Pilotage a établi un bilan de la situation avec l'identification des zones les plus polluantes ainsi qu'un programme de travaux visant à supprimer les principaux points noirs.

Les travaux visant à la suppression des rejets désignés "PRC" et "Rejet 23" en rive gauche de la Liane et à proximité de la station d'épuration Séliane constituent une action prioritaire de ce programme. En effet, ces deux rejets représentent, suivant certaines conditions, l'équivalent d'une pollution rejetée par 5.000 habitants. Ces travaux seront achevés très prochainement.

D'autre part, dans le cadre d'un programme ANRU du Quartier Chemin vert à Boulogne sur mer, l'ensemble des réseaux d'assainissement jusqu'alors unitaire sera abandonné au profit de réseaux de collecte eaux usées de type séparatif. Ainsi, les eaux de pluie ne surchargeront plus les réseaux d'assainissement et en particulier l'égout du Vivier. Elles seront rejetées en mer après passage dans un bassin de rétention paysager.

Depuis 2007, ce sont près de 7 M € HT de travaux, avec une participation financière de l'Agence de plus de 3 M €, qui ont été engagés en faveur de l'amélioration des réseaux d'assainissement de l'agglomération boulonnaise.

Ces actions, jusqu'alors ciblées sur l'agglomération boulonnaise, concerneront l'ensemble des communes du bassin versant de la Liane.

Seule une action collective peut garantir l'atteinte de l'objectif ambitieux de la réouverture de la plage de Boulogne Sur Mer à l'échéance 2015.